

**Commission nationale de toponymie**  
**Les côtes françaises au 1<sup>er</sup> mai 2006**

Nom (entre guillemets, nom mal attesté <sup>1</sup> )	Emprise (et variante éventuelle)	Longueur approchée à vol d'oiseau (km)	Départements limitrophes	Espaces maritimes limitrophes (code OHI <sup>2</sup> )
la côte d'Opale	de la frontière belge (de Dunkerque) à la baie de Somme ; principalement les monts du Boulonnais, de Calais au Touquet	105	59 et 62	01.07.01
« la côte Picarde »	abords de la baie de Somme, ou de Cayeux-sur-Mer	5	80	01.07.01
la côte d'Albâtre	du Tréport au Havre	120	76	01.07 et 01.07.01
la côte Fleurie	de l'embouchure de la Seine à celle de l'Orne (de Deauville-Trouville à Cabourg)	37 (19)	14	01.07.03
la côte de Grâce	de Honfleur à Trouville	14	14	01.07.03
la côte de Nacre	de l'embouchure de l'Orne à celle de la Vire (d'Ouistreham à Courseulles)	65	14	01.07.03
la côte du Bessin	de Courseulles à Grandcamp	45	14	01.07.03
« la côte de la Déroute »	de La Hague à Avranches	110	50	01.07, 01.07.04 et 01.07.05
la côte d'Émeraude	de Cancale à la pointe de Pléneuf	60 (130)	35 et 22	01.07.05, 01.07.06 et 01.07.07
la côte de Penthièvre	du cap Fréhel à la pointe de Pléneuf	24	22	01.07.07
la côte de Goëlo	de Port-Moguer à l'île de Bréhat	20	22	01.07
la côte de Granit rose	de la pointe du Château à la baie de Lannion (secteur de Perros-Guirec)	30	22	01.07
« la Ceinture Dorée »	de la baie de Lannion (de la pointe de Locquirec) à Plouescat	45	22 et 29	01.07.08
« la côte ou le Circuit des Légendes »	de Plouescat à la pointe de Saint-Mathieu	100	29	01.07.08, 01.06, 01.06.01 et 01.06.01.01
Les Abers, ou la côte du Léon	de l'aber Vrac'h à la pointe de Corsen (à la pointe de Saint-Mathieu)	65	29	01.06, 01.06.01 et 01.06.01.01
« la côte de Cornouaille »	de la pointe de Saint-Mathieu à Port-Manech (à la pointe de Penmarc'h)	70	29	01.06.01, 01.06.02, 01.06.03 et 01.06.04
« la côte des Légendes »	secteur de Douarnenez	20	29	01.06.03
la côte des Mégalithes	de Quiberon à Locmariaquer	8	56	01.08.01
la côte d'Amour	de la pointe du Croisic à La Baule-Escoublac	12	44	01.08
la côte de Jade	de la pointe de Saint-Gildas à Pornic (environs des Sables-d'Olonne)	10	44	01.08.02
la côte d'Argent	de l'embouchure de la Gironde à celle de la Bidassoa, ou de l'Adour (de Biarritz à la frontière espagnole)	250 (35)	33, 40 et 64	01.08.06, 01.08 et 01.08.07
« la côte d'Argent ou de Beauté »	de la pointe de la Coubre à la pointe de la Négade (environs de Royan)	20	17 et 33	01.08.06 et 01.08
« la côte des Landes »	de la pointe de la Négade à Biarritz	225	33, 40 et 64	01.08 et 01.08.07
la côte Basque	de Biarritz à la frontière espagnole	35	64	01.08.07
la côte Sauvage	sud de l'île de Groix, sud de Belle-Île	6, 16	56	01.08
la côte Sauvage	de la pointe du Percho à Quiberon	6	56	01.08
la côte Sauvage	sud de l'île d'Yeu	10	85	01.08
la côte Sauvage	presqu'île d'Arvert, ou côte d'Arvert	10	17	01.08

<sup>1</sup> Un nom est considéré comme bien attesté lorsque son emploi est établi par sa présence dans plusieurs textes, recueils, dictionnaires, etc.

<sup>2</sup> Voir « Espaces maritimes » à l'adresse [www.cnig.gouv.fr/upload/ressource/r1104928494.DOC](http://www.cnig.gouv.fr/upload/ressource/r1104928494.DOC), page 5 et suivantes.

<b>Nom</b> (entre guillemets, nom mal attesté <sup>1</sup> )	<b>Emprise (et variante éventuelle)</b>	<b>Longueur approchée à vol d'oiseau (km)</b>	<b>Départements limitrophes</b>	<b>Espaces maritimes limitrophes (code OHI<sup>2</sup>)</b>
la côte Vermeille	de la frontière espagnole à Argelès-sur-Mer (de Collioure à Cerbère)	20	66	03.01.01
« la côte des Albères »	de la frontière espagnole à Collioure	20	66	03.01.01
la côte d'Azur <sup>3</sup>	de Cassis (du bec ou cap de l'Aigle) à la frontière italienne ; anciennement, de Cannes à Menton	180	13, 83 et 06	03.01.01, 03.01.01.09 et 03.01.01.10
la côte ou la corniche des Maures	du cap Bénat au cap Lardier	50	83	03.01.01
la côte ou la corniche de l'Esterel	de Fréjus à La Napoule	50	83 et 06	03.01.01
les corniches de la Riviera, ou la Riviera niçoise	du Var (de Nice) à la frontière italienne	30	06	03.01.01 et 03.01.01.10

<sup>3</sup> La côte d'Azur comprend traditionnellement quatre parties : de Cassis ou du cap de l'Aigle à Giens, de Giens à Fréjus (dont la côte ou la corniche des Maures), de Fréjus au Var (dont la côte ou la corniche de l'Esterel), du Var ou de Nice à la frontière italienne (les corniches de la Riviera, ou la Riviera niçoise).